

Les Créatives

Cahier des Charges

Logo
Charte graphique

La Sonnante

Responsable du projet : Laetitia Lemaire, 06 16 36 80 26 - laetitia@lasonnante.fr

Sommaire du cahier des charges

Table des matières

Présentation de l'association.....	2
1. Les objectifs.....	2
2. Les valeurs (le texte complet de notre Charte est en annexe).....	2
Notre Vision :.....	2
Nos Principes :.....	2
3. Les engagements du réseau.....	3
Objet de la création participative.....	3
Contexte actuel.....	3
Charte graphique et logo.....	3
Le choix du nom de l'association.....	3
Sonnante ou Sonnaïlle.....	4
Sonnante et trébuchante.....	4
Publics ciblés.....	4
Travaux à réaliser.....	5
Contraintes.....	5
Le logo.....	5
La charte graphique.....	5
Livraison du projet.....	5
Présélection sur projet.....	6
1ère sélection : Vote du public.....	6
2ème sélection : Vote des adhérents.....	7
Sélection et présentation du projet.....	7
Droits d'exploitation et de reproduction.....	7
Calendrier de l'opération.....	7
Annexe : Charte de la Sonnante :.....	8
Motivations.....	8
Objectifs.....	8
Principes.....	8
Engagements.....	8

Présentation de l'association

L'association La Sonnante porte le projet de développement et de mise en circulation de la monnaie locale complémentaire des Hautes-Pyrénées.

1. Les objectifs

- Développer une économie locale, durable, respectueuse des humains et de la nature, répondant au besoin des adhérents de La Sonnante, regroupés au sein d'un réseau associatif.
- Mettre en place et animer une Monnaie Locale Complémentaire qui est adossée à l'euro et qui circule entre des prestataires de biens et de services, des citoyens et plus généralement tout organisme qui s'inscrit dans l'esprit de sa charte de valeurs.
- Animer démocratiquement le réseau et la circulation de La Sonnante.
- Cadre légal : art. 16 de la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire parue au J.O. du 1er août 2014 (Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire)

2. Les valeurs

(le texte complet de notre Charte est en annexe)

Notre Vision :

- Nous voyons l'argent comme un outil au service de l'Humain au sein d'une économie réelle, libérée des marchés financiers.
- Nous considérons que la monnaie doit être un outil pour une économie visant à diminuer notre empreinte environnementale.
- Nous souhaitons vivre une expérience collective portée par La Sonnante, qui va dans le sens de notre vision de l'humanité.

Nos Principes :

- **Local** : Nous nous inscrivons dans un réseau vivant porteur d'une démarche citoyenne, dans le but de relocaliser des échanges économiques sur le département des Hautes-Pyrénées.
- **Social** : Nous coopérerons dans un esprit de solidarité et d'équité pour tisser un lien social juste et chaleureux.
- **Humain** : Nous sommes, ensemble, des acteurs de l'émergence de richesses humaines, dans un esprit de bienveillance.

- **Écologique** : Nous agissons avec la volonté de respecter la Terre, de préserver les ressources et le monde vivant.

3. Les engagements du réseau

- **Le Territoire**: Production locale, circuits courts, commerce de proximité...
- **L'Écologie**: Des produits et des services en accord avec l'environnement, des activités ou produits respectueux de l'eau, des sols et des animaux en vue d'un allègement de l'empreinte écologique de tous.
- **Économie** : C'est un outil qui est réservé à l'économie réelle et court-circuite l'économie capitaliste. Un outil de partage qui dynamise le territoire et interroge notre rapport à l'argent, nos banques, nos investissements.
- **Social** : Favoriser la création locale et l'esprit coopératif, créer des liens entre porteurs des mêmes valeurs et d'un même projet. Encourager l'emploi local, respecter l'Homme : écart de rémunération, moyen d'expression des travailleurs.

Objet de la création participative

L'objet de la création participative est la réalisation de l'identité graphique de l'association.

La conception d'un logo et d'une charte graphique qui pourra être applicable à l'ensemble des supports de correspondance et communication de l'association en version numérique ou imprimée.

Contexte actuel

Charte graphique et logo

La charte graphique et le logo dont dispose l'association actuellement sont à titre provisoire et ont été réalisés par la commission communication, avec comme objectif qu'ils soient le plus neutres possible, en vue d'une réalisation définitive. Aucun des éléments actuels n'est à prendre en référence.

Le choix du nom de l'association

La sonnante peut "résonner" selon différentes interprétations, celles-ci ont été à l'origine de cette appellation :

Sonnante ou Sonnaïlle

Cloche du premier de troupeau, la sonnante trouve d'abord sa source en montagne au milieu des troupeaux paissant en estive.

La cloche était aussi utilisée par les crieurs publics ou de rue pour réclamer l'attention, pour alerter. On la retrouve souvent aujourd'hui comme symbole iconographique de l'alerte médiatique.

Sonnante et trébuchante

Cela "sonne" comme une évidence pour beaucoup de personnes.

Rappel de l'origine :

Sonnante

Une pièce de monnaie est **sonnante** lorsqu'elle ne contient pas de vil métal et dont le titre approche le 10 sur 10 en or ou en argent ; de cette manière, elle tinte de manière reconnaissable pour une oreille avertie.

Trébuchante

Elle est **trébuchante** quand elle ne craint pas l'épreuve du [trébuchet](#) (une balance d'orfèvre). Les pièces de monnaie s'usaient pendant leur durée de vie et parfois certains peu honnêtes grattaient les pièces pour en récupérer un peu de poudre d'or. Pour que la pièce ait le même poids moyen pendant toute sa durée d'usage, on lui donnait une surcharge à sa fabrication (frappe) qu'elle perdait peu à peu. Cette surcharge était mesurable avec un trébuchet.

« Les tintements de ces cloches descendent en écho et interpellent les forces vives du territoire, afin de préserver et valoriser les richesses naturelles et culturelles ou de soutenir l'émergence de nouvelles sources : celles des dons inexplorés des unes et des autres.

Les tintements des pièces "sonnantes et trébuchantes" y répondent. »

Publics ciblés

- Le grand public et futurs utilisateurs de la monnaie.
- Les professionnels amenés à intégrer le réseau de partenaires.
- Les partenaires et interlocuteurs privilégiés : collectivités locales (conseils régionaux, conseils départementaux, communautés d'agglomérations, villes), instances européennes et internationales, sponsors.
- Supports médiatiques (presse, affiche, publications, éditions...).
- L'ensemble des adhérents

Travaux à réaliser

L'esprit des créations participatives est que chaque citoyen peut s'approprier et apporter sa contribution au projet de la monnaie locale complémentaire des Hautes-Pyrénées.

Contraintes

Les directives et contraintes sont limitées afin de s'ouvrir à la créativité de chacun et surtout de pouvoir rendre accessible à tous cette contribution.

Il faut cependant garder à l'esprit que la charte graphique et le logotype représentent l'identité visuelle de l'association, son image publique et l'expression qu'elle choisit de diffuser. **Le participant doit donc prendre en compte et s'inspirer des objectifs de l'association, de ses valeurs et des engagements présentés ci-dessus.**

Le logo

Il doit contenir le nom de l'association.

Le nom peut être le logo ou être accompagné d'un pictogramme ou d'une illustration.

Le logotype devra être identifiable en noir et blanc.

La charte graphique

Elle contient les éléments suivants :

- **Le code couleur**
- **La typographie**
- **4 couleurs et 4 pictogrammes/iconographies** : une couleur et un symbole pour chaque engagement (voir "Présentation de l'association" > 3 - Les engagements)

Livraison du projet

Il n'y a pas de contraintes strictes pour la livraison du projet mais des indications listées ci-dessous.

Il est possible de fournir des projets graphiques et non numérisés.

La commission communication fera son possible pour aider à la finalisation et présentation du projet.

Les éléments obligatoires sont :

- Le logo et toutes ses déclinaisons ainsi que le code couleur, si possible, sur un fichier graphique au format A4 et enregistré en jpeg, png ou pdf.
- Une présentation du projet écrit qui permettra d'expliquer vos choix et inspirations.
- Une fiche de présentation avec :
 - Nom
 - Prénom
 - Email
 - Téléphone
 - Profession ou activité
 - Une brève présentation.

Dans la mesure du possible :

- La typographie dans un document traitement de texte ou un fichier graphique accompagné des fichiers des polices utilisées ou un lien pour les récupérer.
- Les éléments des engagements dans un fichier graphique au format A4 et enregistré en jpeg, png ou pdf.

Toutes les demandes d'informations, d'accompagnement et envoi de documents doivent se faire à l'adresse suivante : laetitia@lasonnante.fr

Présélection sur projet

Les candidatures seront vérifiées par la commission communication qui prendra contact avec le participant.

1ère sélection : Vote du public

Une fois validé, le projet est présenté anonymement sur le site internet à partir **du 21 novembre 2016 jusqu'au 15 janvier 2017**.

Les votes publics se font directement sur le site avec un système de vote unique allant de 1 à 5 étoiles, une personne pouvant voter une seule fois pour plusieurs projets.

les 3 projets ayant le plus de votes publics seront présentés aux adhérents de l'association.

2ème sélection : Vote des adhérents

Les 3 projets sont proposés au vote des adhérents via un espace privé à partir **du 16 janvier 2017 au 21 janvier 2017**.

Sélection et présentation du projet

Le projet ayant récolté le plus de votes sera sélectionné et présenté à l'assemblée générale qui aura lieu fin janvier.

En cas d'égalité, les votes publics seront ajoutés aux votes adhérents pour départager les gagnants. En dernier recours, les adhérents re-voteront le jour de l'assemblée générale du mois de janvier.

Droits d'exploitation et de reproduction

Le participant cède à l'association La Sonnante, à titre exclusif, l'intégralité des droits d'exploitation, de reproduction et d'adaptation sur le logotype et la charte graphique sans limitation de temps, de lieu, d'étendue et de destination.

La charte graphique est présentée sous le timbre de l'association La Sonnante.

En échange, Le participant bénéficie d'une présence permanente sur le site internet, avec un encart dédié au projet réalisé et à la présentation de son activité. Il sera aussi cité sur les mentions de création des documents imprimés tels que les guides, triptyques et autres documents de présentation.

Calendrier de l'opération

- Délai de remise des projets : à partir du **21 novembre jusqu'au 10 décembre 2016** pour les formalités d'envoi prendre contact : laetitia@lasonnante.fr
- Vote public : **du 21 novembre 2016 au 15 janvier 2017**
- Vote adhérent : **du 16 janvier 2017 au 21 janvier 2017**
- Résultat : Assemblée plénière fin janvier

Chargés du projet

La COLLEGIALE ,élue et opérationnelle en novembre 2016.

Les membres sont:

Laetitia Lemaire, commission communication.

Geneviève Pefourque, commission gouvernance.

Catherine Pierson, commission finances.

Monique Sanciaud, commission prestataires.

Annexe : Charte de la Sonnante :

Motivations

Conscients des rouages de la société actuelle et du désir émergent d'implication citoyenne, nous nous questionnons sur la transformation de la société.

Cette conscience mobilise notre responsabilité individuelle et collective. Elle mène pas à pas vers un nouveau modèle nourri de solidarité, de coopération, de créativité et de respect.

En conséquence, nous choisissons de créer une monnaie locale, outil de bien commun. Ce moyen d'échange confère une dimension sociale et solidaire à l'économie. Il participe à l'évolution de notre rapport aux richesses.

Objectifs

Concrètement en faisant circuler cette monnaie :

- nous soutenons davantage encore une production locale et favorisons les circuits courts, les commerces et les services de proximité pour favoriser l'emploi local.
- nous favorisons la qualité dans les modes d'activité qui intègrent de plus en plus le respect de l'homme et de l'environnement et allègent leur empreinte écologique (alimentation, habitat, transports, énergies, gestion des sols et des ressources).
- nous contribuons à une répartition équitable des revenus entre la production, la transformation et la distribution.
- nous participons financièrement au soutien de projets locaux.

Principes

Nous nous accompagnons mutuellement :

- à prendre conscience des conséquences pratiques amenées par un outil réservé uniquement à l'économie réelle.
- à cheminer pour faire le choix d'une économie au service de l'homme et non l'inverse.
- à pratiquer et promouvoir des modes de gouvernance qui mettent en valeur l'intelligence des relations.

Engagements

Nous veillons, chacun, à contribuer :

- à la création de liens sociaux et de solidarité.
- à l'amélioration des rapports humains dans l'activité professionnelle (conditions de travail, répartition équitable des revenus, une parité de bon sens homme-femme, participation des salariés aux systèmes de décisions, insertion des personnes en difficulté ou exclues du travail...).
- à l'utilisation responsable et transparente de la monnaie, pour garantir des relations de confiance.